

Bilan mandat enseignement 2008-2014

6 ans d'actions pour Nanterre

Zacharia BEN AMAR

Enseignement primaire et secondaire



Au-delà de remplir les obligations d'une ville vis-à-vis de l'école, nous avons, en plus, dans le cadre de cette délégation, l'ambition de construire un partenariat étroit avec tous les acteurs de la communauté éducative.

Contribuer à l'épanouissement des élèves et créer des conditions favorables à leur réussite éducative ont été les axes forts de ce mandat.

Ce travail s'est appuyé sur la volonté municipale de construire un partenariat fort, exigeant et multiple en direction de l'école. La réussite de ce partenariat repose sur une relation de confiance et adaptée à nos multiples interlocuteurs.

Dans le cadre de cette délégation, nous avons été tributaires des décisions prises au niveau national par le gouvernement.

Le début du mandat a été marqué par l'élection de Nicolas Sarkozy à la tête de l'État. De 2007 à 2012 l'Éducation nationale a été la cible de plusieurs réformes régressives pour le territoire de Nanterre :

- ✚ *Suppressions de postes*
- ✚ *Mise à mal des réseaux d'aide aux élèves en difficultés (RASED)*
- ✚ *Diminution de la scolarisation des moins de 3 ans*
- ✚ *Scolarisation sans moyens supplémentaires des enfants handicapés*
- ✚ *Précarité des emplois aidés dans le secteur scolaire*
- ✚ *Suppression du samedi matin réduisant ainsi le nombre de jours de cours dans l'année à 144*

Le secondaire est aussi atteint, notamment par la désectorisation (suppression des secteurs scolaires) et la baisse de la dotation horaire globale qui ont déstabilisé les collèges et lycées de Nanterre.

Dès le début de ce mandat, la municipalité a dû se positionner sur des mesures gouvernementales : le service minimum d'accueil, l'accompagnement éducatif, la suppression du samedi matin. Il a fallu construire une doctrine.

Dans le domaine des rythmes scolaire par exemple, la municipalité a été en 2008 l'une des premières villes du département à se prononcer, en faveur de la semaine de 4,5 jours, en proposant l'introduction du mercredi matin, seule marge de manœuvre autorisée par les textes.

Alors que le gouvernement « Sarkozy » a tenté de créer de la dissension entre les acteurs de l'éducation, au dépend de l'intérêt général de l'école, il nous est apparu indispensable de mettre en place en contre feu un réseau des partenaires éducatifs avec tous les acteurs : enseignants, parents, collectivités, associations... vers la recherche d'une vision commune.

Ce nouvel axe nous a conduit à une plus grande expertise en matière d'Education en élargissant nos interventions :

- ❖ Sur la situation des élèves exclus
- ❖ Sur la question de l'Orientation
- ❖ Dans le domaine de l'Education prioritaire
- ❖ Au sujet de la scolarisation des enfants handicapés
- ❖ La mobilisation aux côtés des parents et des enseignants du collège Jean-Perrin lors de l'installation de l'établissement de réinsertion scolaire (ERS) par le Conseil Général sans aucune concertation avec la ville.

Mettre au cœur des préoccupations l'éducation - La ville en débat !

« *Ensemble pour l'Éducation* », le temps fort autour des questions éducatives que nous avons organisé pendant toute l'année 2010, a été un prélude à cette demande d'expertise et d'interventions des parents et enseignants.

En cela, cet événement a atteint l'un de ses objectifs : **remettre au cœur du débat public les questions éducatives**. Les autres étaient d'énoncer, d'explicitier, de mettre en débat les problématiques qui caractérisent le fonctionnement du service public de l'éducation aujourd'hui, d'analyser les évolutions historiques qui le caractérisent, les maux qui touchent l'école, mais aussi de montrer, d'illustrer et de questionner les pratiques partenariales qui, à Nanterre, associent tous les acteurs de l'éducation.

Une trentaine de manifestations ont maillé cette année de réflexion dont quatre principaux rendez-vous qui ont réuni plus de 400 personnes.

La fin du mandat est marquée au niveau national par l'arrivée de la gauche aux affaires. Les ambitions du nouveau gouvernement ont un impact sur notre territoire et nécessite notre mobilisation :

➤1/ L'accueil des tous petits qui nécessite la mobilisation des acteurs de terrain (PMI, crèche...)

➤2/ L'évolution des rythmes scolaires de l'enfant et la mise en place de la co-construction avec tous les acteurs de l'école : Enseignants, parents, collectivités, enfants, associations...

Afin de remplir ses missions le service de l'enseignement est aujourd'hui organisé en quatre secteurs :

1. **Le secteur « usagers »** accueille et oriente les familles, assure la gestion administrative liée à la scolarisation.
2. **Le secteur « patrimoine »** entretient et gère les locaux mis à disposition de l'Éducation nationale pour dispenser l'enseignement obligatoire aux élèves de la commune.
3. **Le secteur « projets »** met en œuvre, en lien avec les ressources des services municipaux, les actions partenariales avec les enseignants des établissements primaires secondaires.
4. **Le secteur « vie scolaire »** accompagne la mise en place des activités périscolaires (temps du midi), les actions en faveur de la mobilisation des parents dans la défense et la transformation du service public d'éducation. Gère le renouvellement du mobilier scolaire.

En cette fin de mandat, il est proposé d'établir un bilan à partir de ces quatre entrées.

Le rapport aux usagers

Engagements tenus

1. Mobilisation autour de la reconstruction du Collège Jean-Perrin

Dans le programme électoral, nous nous étions engagés à « *suivre avec les parents d'élèves la reconstruction programmée du collège Jean-Perrin et la valorisation de ses cursus* ». Pour se faire, en avril 2010, nous avons obtenu une réunion avec l'inspection académique permettant de présenter les futurs enseignements dispensés au collège Jean-Perrin.

Grâce à la mobilisation des parents des établissements primaires et secondaires du secteur, le nombre d'inscrits a été supérieur à celui prévu par l'inspection académique pour la rentrée 2010. Pour la rentrée scolaire 2013, les effectifs prévus sont de 550 collégiens.

Cette dynamique partenariale entre la Ville et les parents d'élèves a permis une réaction rapide et concertée lors du transfert de l'établissement de réinsertion scolaire (ERS) de Colombes vers le collège Jean-Perrin en septembre 2010.

La ville de Nanterre a accompagné la création d'une section sportive Basket dans le collège en partenariat avec la JSFN équipe championne de France en 2013.

2. Rénovation du Lycée Joliot-Curie

À notre demande, le Conseil Régional est venu en novembre 2009 présenter à la communauté éducative, lors d'une réunion à l'Agora, le projet de rénovation du lycée Joliot-Curie.

Le Conseil Régional s'est par la suite engagé à communiquer sur cette rénovation auprès des personnels et des lycéens. **La restructuration complète du lycée doit être un élément phare de la ville.** La livraison du lycée rénové est prévue pour la rentrée scolaire 2015.

Nous avons également obtenu de participer à la définition des contenus pédagogiques, notamment dans l'optique de faire évoluer les filières et les options dispensées.

Notre action a pour but de rendre le lycée plus attractif et de proposer une offre de formation cohérente sur l'ensemble de la ville.

Nous souhaitons que la rénovation s'accompagne d'un renouveau des filières et des options en lien avec la perspective d'un nouveau lycée dans le bassin prévu sur le territoire de notre commune. Le rectorat envisage pour la rentrée 2015, la création d'un nouveau BTS dédié aux métiers de l'informatique.

3. Favoriser l'accueil des enfants handicapés

En accord avec l'engagement municipal de favoriser l'accueil des enfants handicapés et afin de garantir la qualité de scolarisation de ces enfants, la ville attribue, en fonction des besoins, un poste d'encadrement supplémentaire pour accompagner les enfants pendant le temps de restauration. De même un suivi régulier est fait avec l'Éducation nationale et la mission handicap de la ville sur la scolarisation des enfants handicapés.

Un débat a été organisé à l'Agora en février 2013 sur la scolarisation des enfants handicapés. Cet échange avec les parents d'enfants handicapés a mis en exergue les lacunes encore à combler pour donner à ces enfants le droit à la scolarité dans son école de secteur comme le prévoit la loi.

Des dysfonctionnements de la MDPH ont été identifiés et doivent faire l'objet d'une intervention de la collectivité.

Notre ville doit être vigilante et volontariste sur ce sujet pour garantir la réussite de tous.

4. Mode de paiement

Suite à une modification législative assortie d'une délibération au Conseil Municipal d'octobre 2010, les chèques emploi service universel pourront être utilisés à la rentrée prochaine comme mode de paiement pour l'accueil du matin et du soir.

Il s'agissait là d'une demande forte des parents. Le paiement de la restauration scolaire et de l'étude n'est pas prévu par la loi.

5. Services en ligne

La refonte du site internet de la ville en 2013 permet maintenant aux parents de réaliser de nombreuses démarches administratives en ligne. Autre demande forte des parents, le paiement en ligne des prestations municipales scolaires. Cette modalité est encore à l'étude et devrait aboutir en septembre 2013.

Les équipements scolaires

Engagements tenus

Ce mandat est celui de la construction ou de l'extension de plusieurs groupes scolaires. Compte tenu de l'évolution de la population liée à la livraison de 7 000 logements neufs annoncés, au renouvellement des générations issues du babyboom de 2000 et enfin à la pression immobilière diffuse dans les quartiers pavillonnaires de Nanterre, il a fallu être attentif à la présence d'équipements publics. Pour suivre ces évolutions un observatoire des besoins scolaires a été mis en place et consolidé.

Toutes ces constructions, ces travaux, ces extensions ont été conçues en concertation avec la communauté éducative.

En janvier 2012 le **groupe scolaire et le centre de Loisirs Lucie-Aubrac** a été livré (a obtenu l'équerre d'argent pour la qualité de construction) le montant de cette opération est de 18 millions d'euros. La volonté forte était de faire en sorte que cette école accueille aussi bien les enfants des Provinces Françaises que les enfants des Terrasses favorisant ainsi la mixité au niveau de l'école.

Le groupe scolaire et centre de loisirs Abdelmalek-Sayad ouvrira ses portes en septembre 2013 et sera le premier bâtiment à énergie positive. (20 millions d'euros, quartier La Boule/Champs pierreux).

Dans le cadre du Plan climat territorial, des opérations couteuses et importantes ont été réalisées depuis le début du mandat :

- Pose de panneaux photovoltaïques sur des façades ou sur le toit des écoles (Paul-Langevin, Jules-Ferry)
- Isolation de toiture et de combles (Paul-Langevin, Centre...)
- Changement des fenêtres (Paul-Langevin 500 000 €), pose de détecteurs de présence et de sensibilité pour l'éclairage (un grand nombre de groupe scolaire).

À ces interventions, doit s'ajouter l'entretien courant des bâtiments municipaux qui représente plus de 6 millions d'euros par an, tous bâtiments confondus, dont environ 1,5 millions pour les groupes scolaires.

Afin d'analyser plus finement les besoins en équipement scolaire, un observatoire des effectifs scolaires piloté par le DGA chargé des questions éducatives a été mis en place. Il a en charge de recenser les programmations de logement sur l'ensemble du territoire de la ville, d'en déduire le nombre de nouveaux élèves et de travailler prospectivement au meilleur accueil de ceux-ci dans des locaux existants disponibles, revus, ou nouvellement construits.

Actions supplémentaires

➤ Construction d'un nouveau bâtiment pour l'institut médico-éducatif (4,5 millions). Cette construction illustre parfaitement notre ambition de la réussite pour tous les enfants. Cet équipement détient la plus basse consommation énergétique de tous les équipements municipaux. À ce titre il a reçu trois prix : un décerné par l'Ademe, le grand prix de l'environnement et le trophée des idées 92.

➤ Extension de la maternelle Romain-Rolland grâce aux locaux libérés par l'institut médico-éducatif (1,9 millions €).

Rénovation importante dans le mandat

➤ Ecole primaire Joliot Curie : 4 millions €.

➤ Extension de l'école maternelle La Fontaine (quartier du Petit-Nanterre) : 2,7 millions €.

Pour le prochain mandat

➤ Rénovation complète de l'école des Paquerettes

➤ Construction d'une nouvelle école allée Buffon pour accueillir les enfants des Terrasses

➤ Démolition, reconstruction de l'école Maxime Gorky

Les contenus et pratiques d'enseignement

Engagements tenus

1. La force du partenariat

Toutes les actions et les projets développés sur le temps scolaire sont travaillés en commission partenariale. L'exemple le plus marquant est la matinée partenariale destinée aux enseignants du premier degré. Y participent tous les services de la ville intervenants, ou étant concernés, par les établissements du premier degré (environnement, santé, enfance, CCAS, culture, sports, DSIT).

Ces groupes de travail sont essentiels et font la particularité de notre ville. Ils donnent du sens et de la cohérence à nos actions et à notre projet municipal.

En parallèle, j'ai instauré des rencontres informelles et régulières avec les directeurs, les chefs d'établissements et les parents d'élèves.

Le service enseignement est aussi un service support pour les élus de la ville. Il les accompagne dans le cadre de leur présence aux conseils d'école : dossier de présentation pour leur école, éléments de réponse en fonction de l'ordre du jour des réunions...

Nous avons accentué les actions envers les établissements du secondaire. Notre ambition est de construire un partenariat solide dans le secondaire à l'image de celui existant avec le premier degré, respectant les prérogatives de chacun.

Si les relations avec le premier degré sont institutionnalisées et font l'objet d'une programmation précise tout le long de l'année scolaire, pour le secondaire, nous n'avions pas un mode opératoire défini ni des relations privilégiées. Nous souffrions ainsi d'un déficit de communication de relations avec les collèges et lycées, alors que c'est souvent là, durant cette période scolaire, qu'apparaissent et se cristallisent les difficultés des élèves.

Pour y remédier, un poste de chargé de mission, dédié à ce secteur dans l'équipe du service enseignement, a été créé améliorant ainsi une meilleure relation et coordination avec les acteurs de premier plan (chefs d'établissements, institutions, associations...).

On peut dire aujourd'hui que les objectifs de renforcer les liens avec les chefs d'établissements et celui de donner une plus grande cohérence à la politique de la ville en direction des collèges sont atteints.

2. Actions de la ville en chiffres

Depuis le début du mandat :

- ❖ 2 000 enfants partis en classes nature séjours organisés par les enseignants et 2 157 élèves ont bénéficié d'un départ en classe de découvertes organisées par la ville
- ❖ Chaque élève de tous les niveaux des écoles maternelles reçoit un livre illustré tous les ans (28 000 € par an, crédits DDC). À la rentrée 2009, nous avons fêté les 20 ans du livre maternelle, ce qui marque l'engagement pérenne de la ville en la matière
- ❖ Remise d'un dictionnaire pour les élèves de CE2 (24 000 € par an) et d'un ouvrage en fin d'année scolaire pour toute les classes de l'élémentaire (coût pour la ville 22 500 €, crédits DDC)
- ❖ Un budget annuel de fournitures scolaires de 375 000€ pour le premier degré à chaque rentrée scolaire.
- ❖ 3800 livres ont été offerts aux écoles à l'occasion du Prix des jeunes lecteurs (soit 18 000 à 20 000 € par an)
- ❖ 750 autocars attribués chaque année scolaires. (primaire et secondaire)

- ❖ Attribution de 180 000 € dans le cadre des aides aux projets pédagogiques pour le premier degré par année scolaire, et 60 000 € dans le second degré.
- ❖ 350 stagiaires sont accueillis chaque année dans les différents services de la Ville de Nanterre.
- ❖ La municipalité de Nanterre a décidé d'investir 500 000 euros pour le câblage de toutes les écoles élémentaires de Nanterre. Tous les enfants et enseignants pourront donc avoir accès à internet d'ici la fin du mandat. Cette action est menée en lien avec l'Education nationale.

Actions en cours

➡ Au cours de l'année scolaire 2012-2013, nous avons entamé une réflexion visant à rédiger de façon partenariale **une charte sur le rôle et les missions des ATSEM** (agent spécialisé des écoles maternelles). Cette demande émane à la fois des ATSEM et des directeurs d'école. Ce travail sera mené parallèlement à la mise en place des rythmes scolaires.

➡ **La réforme des rythmes scolaires** est l'un des soixante engagements du programme du candidat François Hollande à l'élection présidentielle.

La réflexion s'appuie sur le rapport produit par la conférence annuelle sur les rythmes installée en 2010 qui condamne notamment la semaine de quatre jours.

En effet, depuis la mise en place de la semaine de quatre jours, les écoliers français ont le nombre de jours d'école **le plus faible des 34 pays de l'OCDE** : 144 jours contre 187 jours en moyenne.

De ce fait, les journées sont plus longues et plus chargées que pour d'autres élèves dans le monde. Les chronobiologistes soulignent que cette extrême concentration du temps (en nombre d'heures par jour et en nombre de jours par an) est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages, en particulier pour les enfants les plus en difficulté. La réforme vise donc à mieux répartir les heures de classe sur la semaine et donc à mieux articuler les différents temps de l'enfant.

Le projet de décret fixe de nouveaux principes qui doivent être mis en œuvre à la rentrée 2013 :

- Une semaine scolaire répartissant 24 heures de classe sur neuf demi-journées dont le mercredi matin ou le samedi matin par dérogation
- La réduction de la journée d'enseignement de 6 heures à 5h30 maximums
- La matinée du mercredi matin à 3h30 maximum
- Une pause méridienne de 1h30 minimum
- La mise en place d'activités pédagogiques complémentaires au temps d'enseignement

Afin de faire de cette réforme une réussite, nous avons mis en place le principe de la co-construction avec l'ensemble des acteurs de l'école : parents, enseignants, enfants, personnel Municipal, collectivité, associations...L'objectif étant d'établir ensemble de manière consensuelle une proposition d'organisation de la journée.

L'année 2013 et le début 2014 seront consacrées à concertation et à la validation de la journée scolaire.

➤ La scolarisation des plus de 2 ans est un axe de la politique du gouvernement qui nécessite un engagement de la ville. (2 ouvertures à Nanterre dans ce cadre à Henri Wallon et Anatole France pour la rentrée 2013-2014)

Le travail avec l'ensemble des acteurs de la petite enfance est nécessaire (PMI, Crèches...) pour repérer les familles et les enfants qui ont le plus besoin de cette rentrée précoce à l'école.

➤ **Dispositif « Les années collèges »** : depuis 2008, la direction de l'action jeunesse mène à titre expérimental sur le quartier du Parc, une offre éducative en direction des collégiens. Un diagnostic détaillé de l'existant a été réalisé et sera communiqué en octobre 2013. La ville vient de recruter un chef de projet « années collèges » rattaché à la direction de l'Action jeunesse. Son rôle sera de mettre en œuvre et de coordonner la dynamique « années collèges ».

➤ **Signature avec l'Education Nationale de la convention portant sur l'accompagnement des collégiens exclus temporairement et les mesures de responsabilisation.**

Il est constaté que Nanterre est une des villes du département connaissant le plus d'exclusions scolaires de courte durée ; de plus en plus d'enfants de Nanterre sont dans l'espace public sur le temps scolaire.

Cette situation n'est pas satisfaisante, aussi sans se substituer à l'Education nationale dans son rôle d'accueillir tous les enfants en âge d'être scolarisé, il est de notre ressort d'exiger de notre partenaire qu'il organise l'accueil des élèves exclus des cours.

Dans ce cadre pour pallier à cette difficulté, nous avons signé avec l'Education Nationale une convention cadrant l'engagement des partenaires pour mieux accompagner les collégiens exclus temporairement, éviter la récurrence et lutter contre le décrochage et les abandons de scolarité.

➤ **Réflexion du Groupe Local de Prévention (GLP).**

Le GLP a réuni tout au long du mandat, l'ensemble des acteurs de la ville qui interviennent dans le champ de la prévention autour de l'Ecole (la direction académique, les IEN, les principaux de collèges et proviseurs de lycées, le CIO, les clubs de prévention, les services de la ville et les services du Conseil Général).

Lors de sa dernière séance, des propositions concrètes d'actions ont été présentées autour de 3 axes de travail :

- L'accompagnement à la fonction parentale
- La prévention des incivilités et de la violence en milieu scolaire
- La lutte contre le décrochage scolaire

➔ Renforcer la liaison Interdegré

En accompagnant financièrement ces projets, la ville a favorisé le développement sur l'ensemble des secteurs de collèges, de projets Interdegré. Ils permettent de mieux préparer l'entrée et l'intégration des élèves de CM2 au collège.

➔ Développement des échanges avec l'université

L'université de Nanterre comporte des richesses peu connues des acteurs de la ville et de la population. En effet toutes les formations en sciences humaines sont dispensées, les travaux de recherche y sont de grande qualité et le campus offre divers services artistiques, culturels, sportifs...

En liaison étroite avec les services de l'université, des partenariats ont été développés tout au long du mandat avec des réseaux de collèges, le lycée Joliot Curie et le lycée Paul Langevin

Pour le prochain mandat

➔ Coordination École

Même si nous pouvons nous réjouir de l'importante mobilisation des services municipaux en direction des écoles, il est important que la multiplication des interlocuteurs n'engendre pas, comme le constate certains directeurs, une perte de lisibilité globale.

Par conséquent, pour éviter ce manque de lisibilité et gagner en efficacité, il est envisagé de mettre en place une coordination École réunissant tous les services qui interviennent dans ce domaine comme la coordination jeunesse par exemple. Cette coordination sera placée sous la responsabilité du DGA.

La place des parents d'élève et le temps du midi

Engagements tenus

1. Accueil le matin en élémentaire

La Ville favorise et soutient l'émergence d'actions et d'initiatives des parents. Par exemple, grâce au travail amorcé depuis 2008 avec les parents d'élèves, il existe dans toutes les écoles élémentaires un accueil du matin de 7h30 à 9h00. Ce service est organisé par des associations et par deux centres sociaux et culturels.

2. Le pédibus

Un réseau de pédibus, vers quatre écoles, a été mis en place : l'école du Centre, Romain Rolland, Paul Langevin et Joliot-Curie. Ce travail reste fragile et nécessite un suivi constant.

3. Rencontre avec les parents

Les échanges avec les parents d'élèves élus se poursuivent. 14 rencontres thématiques ont été organisées depuis le début du mandat (les rythmes scolaires, l'aide aux enfants en difficulté...).

L'objectif est d'informer, réfléchir et débattre sur l'ensemble des sujets liés à la scolarité. Ils sont également associés au travail sur le temps du midi : commission de restauration scolaire, visite de la cuisine centrale, déjeuné dans les écoles...

En concertation avec les fédérations de parents d'élèves, un document de communication visant à préciser leurs rôles et leurs missions à l'attention des parents a été réalisé.

L'objectif recherché est de créer une dynamique et d'inciter les parents à voter aux élections de parents d'élèves. Le document évoluera en fonction des thématiques retenues par les parents et l'adjoint au maire.

Actions en cours

➡ A la demande de tous les acteurs du temps du midi (directeurs d'école, animateurs, personnels de service, surveillants de cantine ...), un règlement de fonctionnement est en cours de réalisation pour préciser le rôle et les missions de chacun.



Construire ensemble l'école de demain